



**Procès-Verbal
Réunion du conseil syndical
Le Lundi 20 Octobre 2025 –
18H30**

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE –
Bâtiment les *Marronniers*

Présents :

Mesdames : Claudine TAVEL – Danielle REGOLINI - Odile GELIN

Messieurs : Frédéric MANTEL - François CHARPINE - Alexandre FAUGE - Guy ROZEL – Romuald ROY

Absents/Excusés :

Mesdames : Marie-Hélène PERRIER-GUSTIN

Messieurs : Jérémy ZUCCHERO – Alexis COLLIOT (remplacé par Romuald ROY)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric MANTEL est désigné secrétaire de séance.

Quorum : 6

Présents : 8

Absents : 0

Excusés : 3

Nombre de Pouvoirs : 0

ORDRE DU JOUR :

I Fonctionnement du conseil syndical

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical en date du 3 Juillet 2025.

II Ressources Humaines

1. Création d'un poste d'agent d'animation territorial à temps complet
2. Adhésion au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de la Savoie pour la couverture des risques statutaires (2026-2029)
3. Renfort des équipes périscolaires le midi et le soir en garderie

III Finances

1. Proposition d'ateliers d'écritures

IV Restauration scolaire

1. Lancement de la procédure adaptée du marché public de restauration

V Equipements

1. Achat d'un bureau adapté
2. Achat des buts multi sports
3. Achat tables et chaises pour l'espace de restauration

VI Informations diverses

1. Rentrée scolaire 2025/2026 : les effectifs
 2. Réunion de restitution concernant le projet d'aménagement de la cour d'école publique.
- =====

I Fonctionnement du conseil syndical

- Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 3 Juillet 2025.

En l'absence d'observation des membres du conseil syndical, La Présidente arrête le procès-verbal de la séance du conseil syndical en date du 3 Juillet 2025 dernier.

- Décès de Madame BEAUSSIER membre titulaire de la commune d'Aiguebelette-Le-Lac.

Madame la Présidente indique que le conseil municipal d'Aiguebelette-le-Lac ne procédera pas à la désignation d'un nouveau membre titulaire pour l'instance du SIVU et ce jusqu'aux nouvelles élections. Madame Marie-Hélène PERRIER-GUSTIN sera donc membre titulaire pour la fin de ce mandat.

II Ressources Humaines

1. Création d'un poste d'agent d'animation territorial à temps complet

Madame la Présidente expose : suite à la croissance du nombre d'enfants en école maternelle, un adjoint d'animation est mis à disposition sur le temps scolaire du matin et ce depuis l'année scolaire précédente.

Elle propose de pérenniser ce temps en maternelle et de transformer le poste d'adjoint d'animation de 28h00 à 35h00 à compter du 1er novembre 2025.

Décision du Conseil Syndical : La création d'un poste d'agent d'animation territorial à temps complet est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

2. Adhésion au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de la Savoie pour la couverture des risques statutaires (2026-2029)

Madame la Présidente expose que le contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Savoie pour la période 2022 – 2025, auquel le SIVU a adhéré arrive à échéance le 31/12/2025.

Afin de mettre en place un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires, le Centre de Gestion de la Savoie a lancé un marché public pour lequel l'offre retenue est celle du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI / GROUPAMA.

Il est proposé au conseil syndical d'approuver :

L'adhésion du SIVU au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et attribué au groupement DIOT SIACI / GROUPAMA, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1er janvier 2026)

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés Risques garantis : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de longue maladie, congé de longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, congé de maladie ordinaire et le temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, temps partiel pour raison thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

Le contrat prévoit trois conditions pour les agents CNRACL :

- Avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,21 % de la masse salariale
- avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,14 % de la masse salariale assurée
- avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,81 % de la masse salariale assurée

Madame la Présidente propose pour les agents CNRACL une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,21 % de la masse salariale.

Le contrat prévoit trois conditions pour les agents IRCANTEC :

- une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,06 % de la masse salariale assurée
- une franchise de 20 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,00 % de la masse salariale assurée
- une franchise de 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 0,97 % de la masse salariale assurée

Madame la Présidente propose pour les agents IRCANTEC une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,06 % de la masse salariale assurée

Décision du Conseil Syndical : L'adhésion au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de la Savoie pour la couverture des risques statutaires (2026-2029) est approuvée à l'unanimité.

✓ VOTE

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	8

3. Renfort des équipes périscolaires le midi et le soir en garderie

Madame La Présidente explique qu'une forte augmentation du nombre d'enfants pour la garderie du soir a été constatée avec en moyenne 100 enfants. Madame la Présidente a décidé pour assurer la sécurité, de renforcer les équipes avec l'arrivée d'un agent supplémentaire sur les deux heures de ce temps périscolaire.

III Finances

1. Proposition d'atelier d'écritures

L'association « Rivage Littéraire » a pour objet de promouvoir sur le territoire l'écriture, la littérature le théâtre, l'éloquence, la bande dessinée, le cinéma et plus généralement toutes les activités culturelles. Elle vise à développer les échanges culturels et sociaux et participe activement au déroulement du premier concours d'écriture de la CCLA.

Cette association propose la mise en place d'ateliers d'écriture créative au sein des écoles.

Une proposition d'atelier animé par un intervenant spécialisé nous a été adressée. Les élèves concernés seraient une classe de l'école du Bief du Moulin et une classe de l'école Notre Dame. Le montant global est de 270 €. Madame la Présidente propose de valider ce devis.

Décision du Conseil Syndical : Le devis est validé par les membres du conseil syndical.

IV Restaurant scolaire

1. Lancement de la procédure adaptée du marché public de restauration

Madame la Présidente informe que le marché public de restauration a été publié le vendredi 17 octobre 2025 avec une date de réception des offres arrêtée au mercredi 12 novembre 12h00. L'agence Agate accompagne le SIVU dans la procédure et l'analyse de ce marché. Une copie du CCTP a été envoyé pour information/avis aux parents d'élèves délégués. Une réunion du conseil syndical sera nécessaire en décembre pour valider le choix du prestataire pour une date d'effet au 1er janvier 2026.

V Equipements

1. Achat d'un bureau adapté

Madame la Présidente informe les membres du conseil qu'un bureau pour un enfant en situation de handicap a été acheté (2 518.56 € TTC) pour faciliter sa posture ainsi que celle de l'AESH. Le réglage de ce bureau adapté à l'enfant est effectué par un ergothérapeute.

2. Achat de buts multi sports

Madame la Présidente indique que le terrain de sport comprend deux panneaux de basket, un des panneaux est détérioré. À la suite de la concertation de l'aménagement de la cour, il est ressorti que des buts multi sports seraient souhaitables. De ce constat, il a été commandé deux buts multi sports auprès de la société Playgones pour un montant de 8 686.73 €.

3. Achat de tables et chaises pour l'espace de restauration

Madame la Présidente rappelle que dans l'espace de restauration élémentaire seulement 64 places sont actuellement disponibles. Suite à l'augmentation du nombre d'enfants présents, du matériel a été commandé en complément (4 tables et 24 chaises 3 707.18 € TTC) Ces équipements permettront une meilleure organisation et aux enfants de rester plus longtemps à table pendant le temps du repas.

VI Informations diverses

1. Rentrée scolaire 2025/2026 : les effectifs

Elèves en maternelle : 102

Elèves élémentaire : 208

Total général 310 élèves

Classes	Niveau	Nb élèves
1	PS	27
2	PS-MS	27
3	MS-GS	24
4	GS-CP	24
5	CP	24
6	CP-CE1	24
7	CE1-CE2	24
8	CE2	24
9	CE2-CM1	28
10	CM1	28
11	CM1-CM2	28
12	CM2	28
Total		310

2. Réunion de restitution concernant le projet d'aménagement de la cour d'école publique

Madame la Présidente indique qu'une réunion de restitution concernant le projet d'aménagement de la cour d'école publique aura lieu le jeudi 13 novembre à 17h30. Sont invités les professeurs, les parents d'élèves délégués, les membres de l'AEP, l'AEL, le personnel et les élus. Ce sera une restitution plus allégée que celle effectuée au conseil syndical du 3 juillet mais des propositions d'aménagement seront présentées.

La séance est levée à 19h19.

Le secrétaire

Frédéric MANTEL

La Présidente

Claudine TAVEL

